

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12488**

Intitulé

MASTER : MASTER Géographie Economie spécialité Développement des territoires, aménagement et environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Artois, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Artois, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121g Géographie de l'aménagement et du développement, 341m Aménagement du territoire, urbanisme, 341n Etudes en urbanisme et aménagement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participe à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire (ville, région, bassin d'emploi...) en intégrant des préoccupations d'ordre économique, social, culturel et environnemental (implantation d'entreprises, gestion et protection de l'environnement, équipements sociaux et touristiques...).
- Facilite le travail partenarial en coordonnant et animant des projets de territoire associant plusieurs acteurs territoriaux.
- Prend en compte les initiatives locales et consulte la population concernée par les projets de développement territorial.
- Procède à partir d'analyse et d'étude concrète de terrain, à l'élaboration d'un projet de territoire concernant l'ensemble ou une partie des actions à mener.
- Assure la réalisation et le suivi du projet de développement territorial.
- Coordonne et met en œuvre l'ensemble des actions.

Le Master *Développement des territoires, aménagement et environnement* permet d'obtenir une double compétence équilibrée entre une solide maîtrise des méthodes et techniques du traitement de l'information géographique et économique (outils de gestion territoriale et d'aide à la décision) et une connaissance approfondie des outils et politiques de développement territorial (concepts, institutions, acteurs, méthodes), nécessaire pour élaborer des stratégies locales de développement durable des territoires en termes d'aménagement et d'environnement.

- La conception et la conduite de projets, de diagnostics et de stratégies de territoires notamment à forte composante environnementale, économique et sociale (démarches de développement durable territorial, diagnostic territorial, études d'impact, études et démarches paysagères, plan de prévention des risques, éco-certification, gestion des milieux naturels...).
- La maîtrise des documents et des méthodes d'analyse et de gestion territoriale, d'aide à la décision et de prospective (charte de développement territorial, plan d'agglomération, plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, plan d'aménagement et de développement durable, plan de prévention des risques, plan de déplacement urbain...).
- La pratique d'outils informatiques en matière de traitement de données géographiques appliquées à l'environnement, à l'aménagement et au développement des territoires (bases de données spatialisées, cartographie automatique, télédétection, système d'information géographique).
- La capacité à se référer aux cadres et aux normes de la planification territoriale, nationale et européenne (réglementation, procédures, outils...) et des politiques publiques (locales, nationales, européennes) en matière d'environnement, d'aménagement et de développement des territoires.
- L'aptitude à réaliser une démarche et une analyse pluridisciplinaire relevant à la fois des compétences économiques et géographiques, appliquée à des domaines du développement territorial et économique, environnemental, social, d'aménagement ainsi que la capacité à dialoguer et gérer des projets mobilisant des professionnels issus d'autres formations disciplinaires (connaissances en écologie, économie, droit, urbanisme...).
- La capacité à replacer un projet et à développer une démarche dans un contexte juridique en constante évolution et dans une logique multi-acteurs et multifonctionnelle (grilles de lectures des acteurs, indicateurs de suivi et d'évaluation, modes de concertation, gestion intégrée des territoires...).
- La capacité à animer et à mobiliser un territoire autour d'un projet de développement, favoriser la connaissance réciproque des différents acteurs, de leur logique d'action propre et de leurs préférences en vue de la création de ressources territorialisées (montage de dossier, mobilisation et animation d'un territoire, gestion des conflits d'usage...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Développement des territoires - Aménagement et environnement

Dans les collectivités territoriales : urbaniste, responsable de service environnement, chargé d'étude en environnement.

Dans les bureaux d'études : expert, responsable d'étude et auditeur pour les systèmes qualité environnement et développement durable

Dans les grandes entreprises : responsable au service environnement -responsable qualité environnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

M1808 : Information géographique

K2108 : Enseignement supérieur

K2101 : Conseil en formation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les UE de tronc commun ont pour objectif de fournir aux étudiants des outils généraux indispensables en gestion de projet, ainsi que des connaissances approfondies dans les domaines du développement territorial.

Les UE de spécialité (parcours) du Master doivent permettre aux étudiants d'acquérir des compétences plus fines dans l'analyse approfondie des territoires relevant d'une identité disciplinaire de parcours soit en économie, soit en géographie.

Les voies professionnelle et de recherche se différencient par le biais des UE de mémoire en première année et une UE spécifique lors de la deuxième année de master. Cette différenciation relativement faible est expliquée par l'importance de la maîtrise du terrain dans le cadre des travaux de recherche en science régionale et en géographie. Les aspects méthodologiques, qui constituent la différence la plus marquée entre les deux parcours (hormis le travail de recherche), sont cependant développés dans une certaine mesure dans des cours de tronc commun (outils d'analyse).

MASTER 1 : Semestre 1 (octobre à décembre)

UE 1- 10ECTS

Méthodes et outils de connaissance des territoires

UE 2 -10ECTS

Dynamiques environnementales et frontalières

Construction et valorisation de projets 10ECTS

UE 3-10 ECTS

Démarches et outils scientifiques

Total semestre 1 = 180h00 (voie P) 160h00 (voie R)

MASTER 1 : Semestre 2 (janvier à mars)

UE 4 - 10 ECTS

Stratégies et politiques publiques territoriales

Méthodologie de la recherche

UE 5 - 10 ECTS

Dynamiques environnementales et frontalières

Développement et gouvernance des territoires

UE 6 - 10 ECTS

Stage professionnel (12 semaines minimum)

Mémoire de recherche

Total semestre 2 = 140h00 (voie P) 80h00 (voie R)

MASTER 2 : Semestre 3 (octobre à décembre)

UE 1- 10ECTS

Outils de développement territorial

UE 2- 10ECTS

Conceptions théoriques du développement territorial

Dynamiques environnementales et frontalières

Développement et gouvernance des territoires

UE 3- 10ECTS

Cadres opérationnels du développement territorial

Méthodologie de la recherche

Total semestre 3 = 190h00 (voie P) 110h00 (voie R)

MASTER 2 : Semestre 4 (janvier à mars)

UE 4 - 10ECTS

Méthodes et outils de développement territorial

UE 5 - 10ECTS

Théories et pratiques du développement territorial

Dynamiques environnementales et frontalières

Développement et gouvernance des territoires

UE 6 - 10ECTS

Stage professionnel (16 semaines minimum)

Mémoire de recherche

Total semestre 4 = 130h00 (voie P) **90h00** (voie R)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JO n°99 du 27 avril 2002, p7631)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mars 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Publication de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le site de l'université d'Artois :
<http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove>

Autres sources d'information :

Catalogue des formations sur le site de l'université d'Artois:
<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formationen-a-l-universite-d-artois>

Lieu(x) de certification :

Université d'Artois : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) [Arras]
Université d'Artois
9 rue du Temple
BP 10665
62030 Arras cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Arras

Historique de la certification :

Cette formation pluridisciplinaire repose sur l'expérience acquise durant le dernier contrat quadriennal d'établissement (2006-2009) par le Master 2 professionnel *Environnement Développement Territoires* (EDT) de la Faculté d'Histoire et Géographie d'une part, et le parcours *Développement local* du Master Economie Gestion Administration de la Faculté d'Economie, Gestion, Administration, Sciences Sociales (EGASS) d'autre part